

DECISION n°5/2026

OBJET : signature d'un contrat entre le Programme de Réussite Éducative et Aurélie Chevalier, Auto-entreprise

LE PRESIDENT DE LA CAISSE DES ECOLES DE SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Caisse des Ecoles,

VU le projet de la Réussite Educative,

CONSIDERANT La volonté du programme de Réussite Educative de proposer des ateliers de gestion des émotions en direction de son public.

DECIDE

DE SIGNER un contrat avec Aurélie Chevalier pour l'animation d'ateliers de gestion des émotions pour l'année 2026

PRECISE Que les six ateliers seront programmés de la façon suivante :

- les mercredi 21 janvier / 4 février / 18 mars / 1 avril / 13 mai / 17 juin 2026
- entre 10h et 11h30, pour les parents et les enfants.

Pour un cout de 120€ par atelier, soit **720€ TTC**

PRECISE la participation aux frais de déplacement de l'intervenante, le matériel et le temps de préparation sont inclus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en place des ateliers.

INDIQUE que les crédits nécessaires (soit 720 € TTC), seront inscrits au budget du Programme de Réussite Éducative.

Fait à Sainte-Geneviève des Bois, le 1^{er} janvier 2026.

Frédéric PETITTA

Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

